



REGLEMENT DU JEU « NESTLÉ® Transversal chez Carrefour en 2022 »

1. Organisation du Jeu

La Société Nestlé France, SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 014 428, ayant son siège social au 34-40 rue Guynemer – 92 130 Issy-les-Moulineaux (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 01/03/2022 à 8h00 au 14/03/2022 inclus à 23h59 (heure française), un jeu avec obligation d'achat intitulé « Jeu NESTLÉ® Transversal chez Carrefour en 2022 » (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante :

<https://www.croquonslavie.fr/jeux/carrefour2022>

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure à la date de la participation résidant en France métropolitaine (Corse comprise) hors DOM-ROM, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, de ceux de la société gestionnaire du Jeu et de ceux des entreprises ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation et/ou à la gestion du Jeu, ainsi que des membres de leur famille.

Lors de la désignation du gagnant, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions.

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Site internet de « Croquons La Vie » via l'URL : <https://www.croquonslavie.fr/jeux/carrefour2022>
- Supports publicitaires en magasin : présence de dispositifs « publicité sur le lieu de vente » (« PLV ») au sein des hypermarchés Carrefour participant à l'opération.
- Encart tract Carrefour en diffusion nationale.

4. Dotations mises en jeu

Les dotations suivantes sont mises en jeu :

- **234 (deux-cent trente-quatre) codes de réduction d'une valeur unitaire de 144€ TTC à valoir sur l'achat d'un panier « famille » (9 repas pour 4 personnes) à cuisiner de la marque QUITOQUE.**

Ces codes de réduction seront utilisables jusqu'au 31/12/2022 et valables dans la limite d'une offre par foyer.

Ainsi, 234 (deux-cent trente-quatre) codes de réduction sont au total mises en jeu pour l'ensemble des hypermarchés participants, soit 1 (un) code de réduction par hypermarché participant.

- **1 (un) code de réduction d'une valeur unitaire de 20€ TTC à valoir sur l'achat de 3 premiers paniers QUITOQUE pour un minimum d'achat de 57€ TTC chez QUITOQUE pour chaque participant ayant complété le formulaire électronique de participation, ayant répondu correctement aux questions du quizz et ayant validé sa participation conformément au présent règlement.**

Ces codes de réduction seront utilisables jusqu'au 31/12/2022 et valables dans la limite d'une offre par foyer.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles extérieures à sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.



Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Avoir préalablement acheté un produit de la marque NESTLÉ®, toutes catégories confondues, dans un hypermarché Carrefour participant à l'opération entre le 01/03/2022 à 8h00 au 14/03/2022 inclus à 23h59 inclus (heure française). Le participant devra conserver sa preuve d'achat jusqu'à l'obtention de la dotation (mentionnant de manière lisible le produit NESTLÉ® concerné par l'opération, nom de l'hypermarché Carrefour où l'achat a été effectué et la date de l'achat), celle-ci lui sera demandée lors de son inscription au Jeu.
- Se rendre sur le site <https://www.croquonslavie.fr/jeux/carrefour2022> entre le 01/03/2022 à 8h00 au 14/03/2022 inclus à 23h59, heure française
 - o Soit directement sur le site <https://www.croquonslavie.fr/jeux/carrefour2022> ;
 - o Soit en scannant le QR code présent sur l'un des supports publicitaires dans les hypermarchés Carrefour participant à l'opération), renvoyant vers le site « <https://www.croquonslavie.fr/jeux/carrefour2022> »
- Une fois sur la page du Jeu, cocher la case « Oui, j'ai lu et j'accepte le règlement » puis cliquer sur « Je participe » ;
- Remplir l'ensemble des champs obligatoires du formulaire électronique (nom, prénom, adresse électronique, date d'achat, nom du point de vente et téléchargement de la preuve d'achat) ;
- Cocher les cases suivantes :
 - o « Je souhaite recevoir les communications NESTLÉ® ! (Bons plans et bons de réduction) »
 - o « Je certifie être majeur au moment du Jeu, j'ai lu la « [Politique Nestlé sur la protection des données personnelles](#), et j'accepte l'utilisation de mes données personnelles faites dans ce cadre »
- Valider son inscription sur ce formulaire électronique ;
- Répondre correctement aux questions du quizz, (plusieurs essais possibles), et soumettre sa participation.

La participation sera prise en compte au moment clique sur le bouton « Valider ». La participation ne sera pas prise en compte si le participant ne répond pas correctement à toutes les questions du quizz.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) sera acceptée pendant toute la durée du Jeu.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6. Détermination des gagnants

6.1. **234 (deux-cent trente-quatre) codes de réduction d'une valeur unitaire de 144€ TTC à valoir sur l'achat d'un panier « famille » (9 repas pour 4 personnes) à cuisiner de la marque QUITOQUE.**

Les codes de réduction d'une valeur unitaire de 144€ TTC seront attribués par tirage au sort.

Le tirage au sort aura lieu le 16/04/2022 et sera effectué parmi les participants ayant complété le formulaire électronique conformément au présent règlement, ayant fourni les bonnes réponses au quizz et sous réserve de la validité de la preuve d'achat. Seuls les participants ayant été tirés au sort recevront par email leur code de réduction.

6.2 **1 (un) code de réduction d'une valeur unitaire de 20€ TTC à valoir sur l'achat de 3 premiers paniers QUITOQUE pour un minimum d'achat de 57€ TTC chez QUITOQUE pour chaque participant ayant complété le formulaire électronique de**



participation, ayant répondu correctement aux questions du quizz et ayant validé sa participation conformément au présent règlement.

Chaque participant ayant complété le formulaire électronique de participation, répondu correctement aux questions du quizz et ayant validé sa participation conformément au présent règlement (sous réserve de la validité de la preuve d'achat) se verra attribuer automatiquement, même s'il n'a pas été tiré au sort, un code de réduction d'une valeur unitaire de 20€ TTC à valoir sur l'achat de 3 premiers paniers QUITOQUE pour un minimum d'achat de 57€ TTC chez QUITOQUE

Il ne sera attribué qu'une dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

7. Modalités d'obtention de la dotation

7.1. S'agissant des codes de réduction d'une valeur unitaire de 144€ TTC

Les gagnants ayant été tirés au sort recevront dans un délai approximatif de 8 jours à compter de la date du tirage au sort, un e-mail à l'adresse électronique renseignée sur le formulaire électronique de participation comprenant un lien de téléchargement du code de réduction. Il est conseillé aux participants de vérifier leurs courriers indésirables/SPAM.

Pour l'utilisation du code de réduction, le gagnant devra se rendre sur le site www.QUITOQUE.fr, définir son panier :

- choisir le nombre de personnes ;
- choisir les recettes et quantités parmi l'offre proposée ;
- créer un compte QUITOQUE ;
- renseigner l'adresse de livraison ;
- renseigner le code de réduction reçu à l'adresse électronique renseignée.

Le code de réduction est à renseigner avant de valider votre commande et vous permet de bénéficier d'un panier 4 personnes et 9 recettes offertes.

Le code de réduction n'est pas cumulable avec d'autres promotions en cours.

Les gagnants recevront les paniers choisis à l'adresse postale, au jour et à l'heure renseignée sur le site Internet QUITOQUE.

7.2. S'agissant des codes de réduction d'une valeur unitaire de 20€ TTC

Les gagnants des codes de réduction de 20€ TTC à recevoir dans un délai approximatif de 8 jours à compter de la date du tirage au sort un e-mail à l'adresse électronique renseignée sur le formulaire électronique de participation comprenant un code de réduction. Il est conseillé aux participants de vérifier leurs courriers indésirables / SPAM. Ces codes de réduction seront utilisables jusqu'au 31/12/2022 et valables dans la limite d'une offre par foyer.

Pour l'utilisation du code de réduction, le gagnant devra se rendre sur le site www.QUITOQUE.fr, définir son panier (minimum 57€ d'achat) :

- choisir le nombre de personnes ;
- choisir les recettes et quantités parmi l'offre proposée ;
- créer un compte QUITOQUE ;
- renseigner l'adresse de livraison ;
- renseigner le code de réduction reçu à l'adresse électronique renseignée.

Le code de réduction est à renseigner avant de valider votre commande et vous permet de bénéficier d'un panier 4 personnes et 9 recettes offert.

Le code de réduction n'est pas cumulable avec d'autres promotions en cours.

Les gagnants recevront les paniers choisis à l'adresse postale, au jour et à l'heure renseignée sur le site Internet QUITOQUE.

7.3. Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse électronique inexacte sera tenue à sa disposition à l'adresse du Jeu : Nestlé France Service Consommateurs 34-40 rue Guynemer – 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

7.4. La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1. Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

8.2. Accès au règlement

Le présent règlement est consultable sur le site officiel du Jeu :
<https://www.croquonslavie.fr/jeux/carrefour2022> jusqu'au 14/04/2022 inclus.

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximums après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : Nestlé France Service Consommateurs 34-40 rue Guynemer – 92 130 Issy-les-Moulineaux.

11. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet indépendant de sa volonté.



12. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 12 mois après la fin de ce dernier, sauf pour les personnes ayant consenti à recevoir des offres spéciales et des informations sur NESTLÉ®. Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la « [Politique Nestlé sur la Protection des Données Personnelles](#) ». Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à Nestlé France Service Consommateurs 34-40 rue Guynemer – 92 130 Issy-les-Moulineaux. En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

13. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.